



4^{ème} Rallye Régional du Pays d'Olliergues

Les 19 et 20 avril 2014



4^{ème} RALLYE DU PAYS D'OLLIERGUES

DU 19 ET 20 Avril 2014

PROGRAMME ET HORAIRES :

Parution du règlement :	Lundi 24 février 2014
Ouverture des engagements :	Lundi 24 février 2014
Clôture des engagements :	Lundi 07 avril 2014 à minuit
Parution du road Book :	Samedi 12 avril 2014.
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 12 avril 2014 et Dimanche 13 avril 2014 de 9 h à 17 h
Vérifications des documents:	Samedi 19 avril 2014 de 17h00 à 22h00 Salle des fêtes de Vertolaye
Vérifications des voitures :	Samedi 19 avril 2014 de 17h15 à 22h15 garage Moulin à Vertolaye
Heure de mise en place du parc de départ :	Après les vérifications
1^{ère} réunion des commissaires Sportifs :	Samedi 19 avril 2014 21 h
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 19 avril 2014 à 22 h 30
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 19 avril 2014 à 22 h30
Départ :	Dimanche 20 avril 2014 à 9 h 00
Arrivée :	Dimanche 20 avril 2014 à 15h 04
Vérification finale :	Garage Peugeot à Vertolaye
Publication des résultats du rallye :	Le Dimanche 20 avril 2014 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Dimanche 20 avril 2014 à 19 h 30 salle des fêtes de Vertolaye

ARTICLE 1 P – ORGANISATION

L'association Sportive Automobile LIVRADOIS-FOREZ organise les 19 et 20 avril 2014 en qualité d'organisateur administratif, le

4^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS D'OLLIERGUES

Président du Comité d'Organisation : Mr Thierry DUPECHER

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R66 : en date du 13 février 2014, et par le Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 05/R/R en date du 05 Février 2014.

Comité d'organisation :

Le Président et les membres de l'Association Sportive Automobile Livradois Forez.

Secrétariat du rallye : Adresse postale

ASA LIVRADOIS FOREZ
BP 11 – 63600 AMBERT
Tél : 04.73.82.61.78
mèl : evelyne.eric.asalivradoisforez@orange.fr

Organisateur technique :

ASA LIVRADOIS FOREZ idem organisateur administratif

ARTICLE 1.1P – OFFICIELS

Commissaires sportifs :

Président :	Jean-Carl ANNOVAZI	lic 8405
Membres	Etienne GARDETTE	lic 8272
	Michel BEAULATON	lic 3816
Directeur de course :	Daniel BERTHON	lic 1621
Directeur de course adjoint :	René Louis VERLINE	lic 21427
Directeur de course adjoint :	Sylvie KRZYZANOWSKI	lic 22005
Voiture tricolore :	Thierry DUPECHER	lic 3564
	Alain RENAUDIER	lic 5250
Directeur de course délégué à l'ES 1 :	Pascal MAGNE	lic 4309
Directeur de course délégué à l'ES 2 :	Patrick ASSENAT	lic 21221

Commissaire technique responsable : Serge PEGOLOTTI lic 6047
Commissaires techniques : André BOIVIN lic 3572
Dominique MONNIER lic 55260
Gérard JOUVHOMME lic 51582
Emeric PASCAL lic 37568

Chargé des relations avec les concurrents : François CHASSAGNOL lic 15142

Responsable classement ASA DOME FOREZ

Catherine PASTOREK lic 15145
Responsable des commissaires : Joëlle ALLEMAND lic 16382

Mise en place des moyens : Evelyne VIALATTE, Fabien COSTE, François DALMAS, Eric MATHEVON, André RIX

Speaker : François GUENOT

ARTICLE 1.2 P - ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye régional du Pays d'Olliergues compte pour :

La Coupe de France des rallyes : Coefficient 2

le challenge des rallyes du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne et le challenge de l'ASA LIVRADOIS FOREZ.

ARTICLE 1.3 P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mèl, indiquant l'heure de convocation aux vérifications administratives qui auront lieu le samedi 19 avril 2014, de 17 h 00 à 22 h salle des fêtes Marius Ferrier à Vertolaye.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 20 avril 2014 de 17 h 15 à 22 h 15 au Garage MOULIN à Vertolaye.

Un temps de 15 min sera accordé entre les vérifications administratives et les vérifications techniques, le même temps sera accordé entre les vérifications techniques et le parc fermé.

Le parc fermé sera gardé pendant la nuit du samedi au dimanche.

Les vérifications finales seront effectuées Garage MOULIN à Vertolaye

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60€

ARTICLE 2 P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P - Demande d'engagements inscriptions

3.1.5 P - Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye Régional du Pays d'Olliergues doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le : **lundi 07 avril 2014 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).**

3.1.10 P - Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11P - Les droits d'engagements sont fixés :

- avec la publicité de l'organisateur : 325 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 650€ (x2)
- 305 € pour les équipages 100 % ASA Livradois Forez
- 315 € pour les équipages 50 % ASA Livradois Forez

3.1.12 P –

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 P - Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance à Vertolaye.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A.B.et C d'une capacité de 5 kg dont le contrôle date de moins de 2 ans.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m maximum) et résistante aux hydrocarbures

- De disposer une bâche sous la partie mécanique du véhicule d'assistance.

- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

- **Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

- **Le parc d'assistance est un terrain stabilisé aimablement mis à la disposition de l'organisation par la mairie de Vertolaye toutes manœuvres qui entraîneraient la détérioration de ce terrain seront sanctionnées. Merci de votre compréhension.**

4.3.2.3P – Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.6 P – Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 05 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévue pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0 ; 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520$ mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1 ;)

● Pour les rallyes des championnats de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFAS qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

● Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P Description

Le 4^{ème} rallye régional du Pays d'Olliergues représente un parcours de 90 Km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 spéciales d'une longueur totale de 38,400 Km.

Les épreuves spéciales sont :

ES N° 1-3-5 : les Fraisses, Le Goutier : 8 Km à parcourir 3 fois(point stop 800mètres après l'arrivée)

ES N° 2-4 : Les Igonins, les Fayes : 7.2 Km à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

6.2 P - RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 P. Les reconnaissances auront lieu **le samedi 12 avril 2014 et le dimanche 13 avril 2014 de 9 h à 17 h**. Les carnets d'itinéraires seront disponibles les jours de reconnaissances à la mairie de vertolaye.

Les reconnaissances sont formellement interdites en dehors de ces jours et horaires.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

ARTICLE 7.P - DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 P - EPREUVES SPECIALES

7.5.1 P - Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

7.5.17.3 P - Les dépanneuses présentes au départ des épreuves spéciales, seront à la disposition de la direction de course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route

ARTICLE 8.P - RECLAMATION APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9.P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10.P - PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante

GENERAL	- de 100	De 101 à 120
Premier	325	350
Deuxième	245	270
Troisième	165	190
Quatrième		110

GROUPE X 6	- 10	De 11 à 20	+ De 20
Premier	150	150	155
Deuxième		100	120
Troisième			80

CLASSES	De 1à 3	De 4 à 5	De 6 à 10	+ de 11
----------------	----------------	-----------------	------------------	----------------

Premier	165	305	325	325
Deuxième		160	160	160
Troisième			100	100
Quatrième				80

1ère féminine : 100€

Les prix sont cumulables.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

Trois commissaires de route seront récompensés dont un commissaire stagiaire

La remise des prix se déroulera le dimanche 20 avril 2014 à 19 h 30 la salle des fêtes Marius Ferrier de Vertolaye.

HORAIRES

Horaires

Contrôle horaire		Temps imparti	1 ère voit	Dern voit
CH 00	Sortie Parc		09:00	10 :59
CH 01	Entrée parc assistance	00:05	09:05	11 :04
CH 02	Sortie parc assistance	00:35	09:40	11 :39
CH 03		00:10	09:50	11 :49
		00:03		
DES 1			09:53	11 :52
CH 04		00:20	10 :13	12 :12
DES 2		00:03	10 :16	12:15
CH05	Entrée regroup. Vertol	00:27	10 :43	12 :42
CH06	Sortie regroup Verto	00:35	11 :18	13 :17
CH07	Entrée assistance	00:05	11 :23	13 :22
CH08	Sortie assistance	00:30	11 :53	13 :52
CH09			12 :23	14 :22
DES3		00:03	12 :26	14 :25
CH10		00:20	12 :46	14 :45
DES 4		00:03	12 :49	14 :48
CH11	Entrée regroup Vertol	00:27	13 :16	15 :15
CH12	Sortie regroup Verto	00:35	13 :51	15 :50
CH13	Entrée assistance	00:05	13 :56	15 :55
CH14	Sortie assistance	00:30	14 :26	16 :25
CH15		00 :10	14 :36	16 :35
DES 5		00:03	14 :39	16 :38
CH16	Arrivée	00 :25	15 :04	17 :03



- De la simple chambre d'hôtel à la suite dans un château du Xve siècle, le Pays d'Olliergues vous offre une panoplie d'hébergements correspondant à vos attentes. La qualité de l'accueil que vous y trouverez, associée à la séduction des espaces de notre parc naturel régional Livradois-Forez vous inviteront à renouveler et prolonger votre séjour.

Contactez l'Office de Tourisme au **04 73 95 56 49**, nous vous aiderons avec enthousiasme.